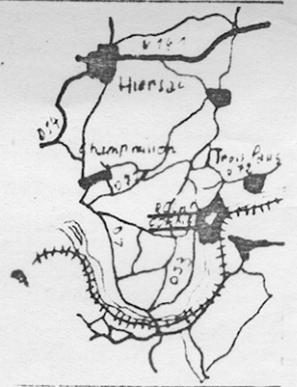


CHARENTE

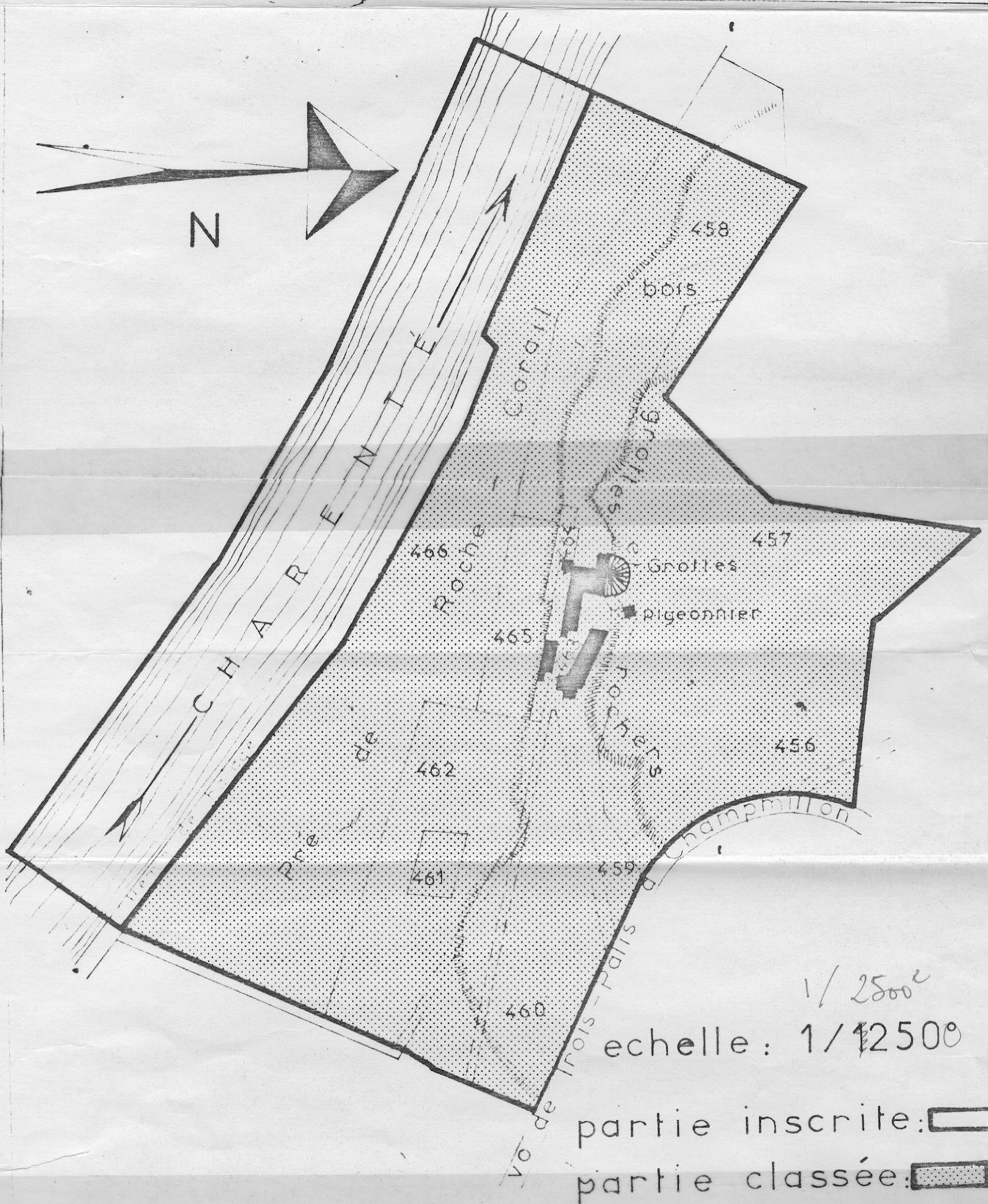
# TROIS-PALIS

CANTON: HIERSAC  
ARROND<sup>l</sup>: ANGOULEME

## GROTTES DE ROCHECORAIL



Michelin au 1/200000°  
carte 72 pli 13



Sont inscrites sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, comme faisant partie de l'ensemble dit de "Rochecorail", le plan d'eau de la Charente et le chemin de halage au droit de la parcelle 466 Section B3 de Trois-Palis (Charente) ainsi que les arbres et arbustes poussant rive droite et gauche au droit de la même parcelle dans la partie domaniale affectée au service de la navigation.

Arrêté du 16 Mars 1943

L'ensemble formé à Trois-Palis (Charente) par les Roches et le domaine de Rochecorail comprenant les immeubles nus et bâtis (façades, élévations et toitures) sis sur les parcelles cadastrales N°s 456 à 466 Section B3 est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Arrêté du 10 Aout 1942

**NOTE IMPORTANTE:** L'orientation portée sur la carte cadastrale du site ne correspond ni à celle de la carte d'état major du même lieu, ni à celle de la carte Michelin. Ce qui est au Nord sur le croquis ci-dessus se trouve en Ouest sur la